



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 13 novembre 2009

15904/09

PECHE 328

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil

au: COREPER / Conseil

n° prop. Cion: 14729/09 PECHE 286 - COM(2009) 556 final

n° doc. préc.: 14933/2/09 PECHE 292 REV 2

Objet: Proposition de décision du Conseil concernant la signature, au nom de la Communauté européenne, de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

– Adoption

1. La Commission a présenté au Conseil la proposition visée en objet le 19 octobre 2009.
2. Le groupe "Politique intérieure et extérieure de la pêche" a marqué son accord sur le texte de cette proposition lors de sa réunion du 22 octobre 2009. La délégation française a émis une réserve générale d'examen et une réserve d'examen parlementaire. Ces réserves devraient être levées sous peu.
3. Par conséquent, le COREPER est invité:
 - à confirmer l'accord intervenu au sein du groupe, et
 - à suggérer que le Conseil adopte, lors d'une de ses prochaines sessions, la décision dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 15159/09 PECHE 308.